



CPH ARCADE-VYV
Extrait CA du 16/06/2026
Changements représentants permanents

CPH ARCADE-VYV

SA d'Hlm au capital de 27 104 844 €
Siège social : 33 rue DeFrance - 94300 Vincennes
RCS Créteil : 692 002 660

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 16 JUIN 2026

Le conseil d'administration de la SA d'Hlm CPH ARCADE-VYV (la « Société ») s'est réuni, le mardi 16 juin 2026 à 15h10, au 59 rue de Provence - 75009 Paris, sur convocation faite par le président le 8 juin 2026, à chacun des administrateurs et des censeurs. Les administrateurs, qui n'étaient pas présents au siège, avaient la possibilité de participer à la réunion par moyen de télécommunication ou donner pouvoir pour être représentés.

Sont présents :

M. Frédéric Loison	Président du conseil d'administration
UMG Groupe VYV	Administrateur représenté par Mme Anne-Julie Clary
Mme Lysiane Brasset	Administrateur représentant des locataires CLCV
SCCI - ARCADE-VYV	Administrateur représenté par M. Didier Marconnet
France Loire	Administrateur représenté par Mme Isabelle Baranger
Aiguillon Construction	Administrateur représenté par Mme Mireille Massot
VYV Invest	Administrateur représenté par Mme Catherine Sergent
VYV 3	Administrateur représenté par M. Fabrice Bouquet
Association VYV Solidaires	Administrateur représenté par M. Hubert Degoul
VYV Partenariat	Administrateur représenté par Mme Julie Fouret
Crédit Mutuel Arkéa	Censeur représenté par M. Philippe Ménigoz

Participe à la réunion par moyen de télécommunication et est réputé présent :

Action Logement Immobilier	Censeur représenté par M. Vincent Bretin
----------------------------	--

Sont représentés :

Département du Val-de-Marne	Administrateur représenté par M. Michel Duvaudier ayant donné pouvoir à SCCI - ARCADE-VYV, représentée par M. Didier Marconnet
Mme Vanessa Garnier	Administrateur représentant des locataires CNL ayant donné pouvoir à Mme Lysiane Brasset
Arcade Développement	Administrateur représenté par M. Guillaume Decroix ayant donné pouvoir à M. Frédéric Loison
Sacam Participations	Administrateur représenté par M. Frédéric Noet ayant donné pouvoir à France Loire, représentée par Mme Isabelle Baranger

Sont absents et excusés :

Mme Claudia Chen Kuo Chang Panhuyzen	Administrateur représentant des locataires CLCV
Le Toit Girondin	Administrateur représenté M. Bernard Layan

Assistent également à la réunion :

M. Patrice Tillet	Directeur général, membre du COMEX
M. Jérôme Puell	Directeur général délégué, membre du COMEX
M. Olivier Barry	Directeur général délégué
Cabinet Grant Thornton	Commissaire aux comptes, représenté par M. Christian Bande
Cabinet Forvis Mazars	Commissaire aux comptes, représenté par M. Saïd Benhayoune
M. Richard Pace	Directeur général adjoint, membre du COMEX
M. Laurent Lorrillard	Directeur général d'Antin Résidences, membre du COMEX
M. Thierry Heyvang	Directeur général d'Aiguillon Construction, membre du COMEX
Mme Johanna Coant	Directrice de la transformation et des RH Groupe, membre du COMEX
M. Alexandre Pueyo	Département du Val d'Oise
M. Christian Dupuis	Administrateur représentant des locataires CNL d'Antin Résidences
M. Khouane Berzaïm	Administrateur représentant des locataires CLCV d'Antin Résidences
Mme Sabine Bersani	Directrice générale adjointe d'Antin Résidences
M. François Godin	Directeur financier d'Antin Résidences
Mme Carine Dehez	Directrice des affaires juridiques (en visioconférence)
M. Romain Danjou	Responsable juridique
M. Tanguy Blanchard	Juriste

M. Frédéric Loison ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux participants et présente les excuses des membres absents. Il procède à un appel, constate que le quorum est atteint et déclare que le conseil d'administration peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour. Le conseil d'administration désigne M. Patrice Tillet en qualité de secrétaire de séance.

... /...

3.1. Composition du conseil d'administration à la suite de l'assemblée générale et fonctions de censeurs

... /...

▪ Composition du conseil d'administration

... /...

Par ailleurs, sous réserve de la réalisation définitive de la fusion-absorption d'Antin Résidences par CPH ARCADE-VYV, **le président** indique :

Concernant les postes d'administrateurs réservés aux EPCT : les résolutions relatives à leurs nominations en qualité d'administrateurs ayant été adoptées lors de l'assemblée générale mixte du 16 juin 2026, le département de Paris (représenté par Mme Marie-Pierre Marchand) et le département du Val-d'Oise (représenté par M. Alexandre Pueyo) intégreront le conseil d'administration de la Société en qualité d'administrateurs nommés sur proposition des établissements publics et collectivités territoriales (EPCT), conformément à l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation, à compter de la date de réalisation définitive de la fusion-absorption.

... /...

→ *Le conseil d'administration prend acte de ces informations.*

... /...

Pour extrait certifié conforme

Patrice Tillet

Directeur général

Signé par :

2FB7FD89D4E54F8...